

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
<b>SOCIETE FLORO TP – REMPLACEMENT D'UN  TAMPON SUR RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES  EAUX USEES – 29 RUE PAUL CLAUDEL  ARRETE N° 2024/037</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,**

VU les articles L2213-1 à L2213-6.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU les articles L411-1 à L411-7 du Code de la route ;  
VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 22 février 2024 de la société FLORO TP sollicitant la Ville pour des travaux de remplacement d'un tampon sur réseau d'assainissement des eaux usées au 29 rue Paul Claudel à Ifs ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

**ARRETE**

- Article 1 :** La société FLORO TP est autorisée à réaliser, à partir du 29 février jusqu'au 08 mars 2024 inclus, des travaux de remplacement d'un tampon sur réseau d'assainissement des eaux usées au 29 rue Paul Claudel à Ifs.
- Article 2 :** Afin de permettre la réalisation des travaux, la circulation se fera sur une chaussée rétrécie.
- Article 3 :** La société FLORO TP est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.
- Article 4 :** Après les travaux, la société FLORO TP devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :  
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;  
- La Police Municipale d'Ifs ;  
- La société FLORO TP ;  
- Caen la mer – Service de collecte des déchets ;  
- KEOLIS ;  
- Le SDIS.

Fait à Ifs, le 23 février 2024



Le Maire,

  
**Michel PATARD-LEGENDRE**